

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-122
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 5

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. **NASS**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Objet : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

Vu le Code des Juridictions financière, et notamment son article L.232-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, qui indique dans son tome 2, paragraphe 1.4 que « [...] jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits » ;

Considérant que le budget primitif 2026 du budget principal de la Ville de Bagnols-sur-Cèze ne sera pas adopté avant le début de l'exercice 2026 ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 3 décembre 2025 ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 5 abstentions (J. JACKEL, B. NASS, J-L MORELLI
procuration à B. NASS, G. SANCHEZ, O. WIRY procuration à G. SANCHEZ) :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice 2025, soit :

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Crédits 2025 (hors restes à réaliser) (en €)	Autorisation 2026 (en €)
20 - Immobilisations incorporelles	869 000	217 250
204 - Subventions d'équipement versées	378 400	94 600
21 - Immobilisations corporelles	7 413 154	1 853 288
23 - Immobilisations en cours	4 114 600	1 028 650
TOTAL	12 775 154	3 193 788

- De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET